BE-A0523_714054_806919_FRE

# Inventaire du protocole du notaire Léon de Fooz, à Herstal puis Liège, 1874-1891

Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

Description du fonds d'archives:.....3
Consultation et utilisation.....4
Conditions d'accès.....4
Conditions de reproduction.....4
Histoire du producteur et des archives.....5
Producteur d'archives.....5
Nom.....5
Histoire.....5
Compétences et activités.....5
Contenu et structure.....6
Contenu.....6
Sélections et éliminations.....6

Description des séries et des éléments.....7
I. Répertoires et tables.....7
31 - 32 Tables alphabétiques 1874-1891.....7
33 - 34 Répertoires chronologiques des testaments. 1874-1891.....7
II. Minutes.....8
1 - 30 Minutes. 4 septembre 1874 - 6 avril 1891.....8

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire de Fooz Léon (Herstal, Liège)

Période:
1874-1891

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.6105

Etendue:
- DerniÃ¨re cote d'inventaire: 34.00
- Etendue inventoriÃ©e: 3.20 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

*CONDITIONS D'ACCÈS*

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web http://arch.arch.be).
Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.
Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.
Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.
Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.
Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

*CONDITIONS DE REPRODUCTION*

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs [1]et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

*PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

NOM

Notaire Léon de Fooz.

HISTOIRE

Le notaire Léon de Fooz a exercé de 1874 à 1885 sur la commune d'Herstal, et sur la ville de Liège à partir de 1885 jusqu'en 1891.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.) Le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) Ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.)
Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

Contenu et structure

*CONTENU*

Les archives et les répertoires couvrent la totalité de la période d'exercice du notaire Léon de Fooz.

*Langues et écriture des documents*

Les documents sont rédigés en français.

*SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Aucun document n'a été éliminé.

## Description des séries et des éléments

### I. RÉPERTOIRES ET TABLES

*31 - 32 TABLES ALPHABÉTIQUES 1874-1891.*

31 Septembre 1874 - janvier 1885.
1 volume

32 Janvier 1885 - avril 1891.
1 volume

*33 - 34 RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES DES TESTAMENTS. 1874-1891.*

33 Septembre 1874 - juin 1886.
1 cahier

34 Février 1885 - avril 1891.
1 cahier

II. MINUTES

*1 - 30 MINUTES. 4 SEPTEMBRE 1874 - 6 AVRIL 1891.*

1 4 septembre 1874-27 décembre 1874.
1 liasse

2 3 janvier 1875-29 juillet 1875.
1 liasse

3 2 août 1875-31 décembre 1875.
1 liasse

4 3 janvier 1876-30 juin 1876.
1 liasse

5 3 juillet 1876-31 décembre 1876.
1 liasse

6 4 janvier 1877-30 juin 1877.
1 liasse

7 6 juillet 1877-31 décembre 1877.
1 liasse

8 6 janvier 1878-29 décembre 1878.
1 liasse

9 10 janvier 1879-30 juin 1879.
1 liasse

10 6 juillet 1879-29 décembre 1879.
1 liasse

11 13 janvier 1880-30 juin 1880.
1 liasse

12 16 juillet 1880-26 décembre 1880.
1 liasse

13 16 janvier 1881-30 décembre 1881.
1 liasse

14 9 janvier 1882-17 décembre 1882.
1 liasse

15 Acte n° 1 du 4 janvier 1883, n° 2 du 6 janvier 1883, n° 5 du 8 janvier 1883, n° 7 du 14 janvier 1883, n° 8 du 14 janvier 1883, n° 9

du 16 janvier 1883, n° 10 du 16 janvier 1883, n° 13 du 23 janvier 1883, n° 15 du 25 janvier 1883, n° 16 du 26 janvier 1883, n° 17 du 27 janvier 1883, n° 18 du 27 janvier 1883, n° 19 du 29 janvier 1883, n° 20 du 30 janvier 1883, n° 21 du 5 février 1883.
13 chemises

16 11 février 1883-26 décembre 1883.
1 liasse

17 6 janvier 1884-30 décembre 1884.
1 liasse

18 4 janvier 1885-30 mai 1885.
1 liasse

19 5 juin 1885-29 décembre 1885.
1 liasse

20 21 janvier 1886-30 juin 1886.
1 liasse

21 3 juillet 1886-27 décembre 1886.
1 liasse

22 3 janvier 1887-28 juin 1887.
1 liasse

23 5 juillet 1887-31 décembre 1887.
1 liasse

24 3 janvier 1888-30 juin 1888.
1 liasse

25 4 juillet 1888-30 décembre 1888.
1 liasse

26 4 janvier 1889-20 juin 1889.
1 liasse

27 1er juillet 1889-31 décembre 1889.
1 liasse

28 9 janvier 1890-28 juin 1890.
1 liasse

29 1er juillet 1890-31 décembre 1890.
1 liasse

30 6 janvier 1891-6 avril 1891.

1 liasse